



Montpellier le **23 JUIN 2022**

Affaire suivie par :
Guillaume Laffitte
Conseiller technique École inclusive
Pôle académique École Inclusive
Mél : ecole-inclusive@ac-montpellier.fr

La rectrice de la région académique Occitanie
Rectrice de l'académie de Montpellier
Chancelière des Universités

à

Rectorat
31 rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
Cedex 2

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
S/c de Messieurs les directeurs académiques des services de
l'éducation nationale

Objet : Modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de l'école inclusive – année scolaire 2022-2023

Référence : Bulletin officiel n°25 du 23 juin 2022

Le déploiement de l'école inclusive constitue une priorité nationale et académique. Ainsi, des modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de l'école inclusive, construits autour de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, sont organisés au niveau académique, inter-académique ou national, à l'attention des personnels des premier et second degrés.

Trois grands axes sont retenus :

- Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers de l'élève.
- Travailler en équipe et avec les partenaires.
- Se former dans un contexte professionnel spécifique.

Les formations proposées dans l'académie s'adressent aux personnels qui sont tous amenés à accompagner des élèves à besoins particuliers afin de leur permettre d'acquérir une expertise de personne ressource de l'école inclusive :

- Niveau 1 : formations proposées aux titulaires du CAPPEI, aux enseignants non spécialisés, à des personnels non enseignants au sein de la communauté éducative (AESH notamment) dans une logique pluri-catégorielle ;
- Niveau 2 : titulaires du CAPPEI. Ces modules, parce qu'ils requièrent un niveau d'expertise plus affirmé en termes de réponses pédagogiques ou éducatives aux besoins des élèves ayant des troubles spécifiques, seront prioritairement destinés aux enseignants détenteurs du CAPPEI ou exerçant déjà auprès de ces publics spécifiques. Ces personnels pourront être sollicités pour participer à des actions de sensibilisation et de formation à la dimension école inclusive.

Pour 2022-2023, l'académie de Montpellier propose 7 modules de formation d'initiative nationale qui se dérouleront tous à Montpellier, à l'Ecole Académique de Formation Continue (EAFC) :

- Scolarisation des élèves présentant des troubles des fonctions cognitives
 - Niveau 1 ; identifiant : 22NDGS6061.
 - Dates : du 10/10/22 (13h30) au 14/10/22 (12h), soit 25 heures.
- Scolarisation des élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme
 - Niveau 1 ; identifiant : 22NDGS6062.
 - Dates : du 14/11/22 (13h30) au 18/11/22 (12h), soit 25 heures.
- Scolarisation des élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme
 - Niveau 2 ; identifiant : 22NDGS6063.
 - Dates : du 09/01/23 (13h30) au 13/01/23 (12h), soit 25 heures.

- Scolarisation des élèves en grande difficulté scolaire en relation avec les attentes de l'école.
 - Niveau 1 ; identifiant : 22NDGS6060.
 - Dates : du 28/11/22 (13h30) au 02/12/22 (12h), soit 25 heures.
- Scolarisation des élèves à haut potentiel.
 - Niveau 1 ; identifiant : 22NDGS6065.
 - Dates : du 23/01/23 (13h30) au 27/01/23 (12h), soit 25 heures.
- Scolarisation des élèves présentant des troubles du langage et des apprentissages.
 - Niveau 1 ; identifiant : 22NDGS6066.
 - Dates : du 06/02/23 (13h30) au 10/02/23 (12h), soit 25 heures.
- Scolarisation des élèves avec difficultés à expression comportementale.
 - Niveau 1 ; identifiant : 22NDGS6064.
 - Dates : du 13/03/23 (13h30) au 17/03/23 (12h), soit 25 heures.

La liste des modules de formation ainsi que leurs descriptifs sont disponibles dans le bulletin officiel cité en référence.

Procédure pour candidater :

Les personnels intéressés doivent compléter la fiche de candidature adressée en pièce jointe.

Trois vœux de formation maximum sont possibles. La date limite de retour des candidatures est fixée au vendredi 1^{er} juillet 2022.

Les candidatures seront ensuite adressées aux directeurs académiques des services de l'éducation nationale qui désigneront les personnels retenus en prenant appui sur les avis des inspecteurs du premier degré et des chefs d'établissement. Ces listes seront adressées par les services des personnels des DSDEN au plus tard le 6 juillet 2022 : ce.receafc@ac-montpellier.fr

La validation de l'ensemble des candidatures appartient en dernier ressort à l'administration centrale. La liste récapitulative nationale validée sera ensuite communiquée par la direction générale de l'enseignement scolaire à l'Ecole Académique de la Formation Continue (EAFC) qui procèdera à l'inscription des candidats retenus afin de pouvoir établir les ordres de mission nécessaires.

Calendrier MIN école inclusive

- Candidatures : jusqu'au 1^{er} juillet 2022.
- Transmission des candidatures avec avis des directeurs académiques : du 1^{er} au 6 juillet 2022.
- Validation des candidatures par l'EAFC et transmission à la DGESCO : du 7 au 11 juillet 2022.
- Mise en œuvre des MIN : d'octobre 2022 à mars 2023.

Je vous remercie d'assurer la plus large diffusion de ces informations auprès des personnels concernés.

Pour la rectrice et par délégation
La secrétaire générale d'académie

Isabelle CHAZAL